

Concours de vidéo Minecraft

Organisé par le CLAP – MJC Centre Social La Roche sur Foron

Samedi 11 décembre 2021

REGLEMENT

Le CLAP et la MJC Centre Social de La Roche sur Foron, située au 287 avenue Jean Jaurès, 74800 La Roche sur Foron organise un concours de réalisation vidéo jeunesse, sans obligation d'achat.

Le concours, ci-après dénommé "Concours vidéo Minecraft", est organisé du 11 octobre 2021 au 28 novembre 2021. Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux courts-métrages en machinima (mot mélangeant machine et cinéma – un film réalisé à partir d'un jeu vidéo) en les invitant à créer leur propre vidéo et en leur faisant découvrir des courts-métrages.

Article 1 : Objet du concours

Le concours vidéo est destiné aux jeunes (conseillé à partir de 12 ans mais pas de limite d'âge).

Le concours sera ouvert le 11 octobre 2021 à 9 heures et s'achèvera le 28 novembre 2021 à minuit.

Les participants-es sont invité-e-s, par la réalisation d'une vidéo d'une durée maximum de 3 minutes (générique non compris), à proposer une création audiovisuelle originale.

Ils-elles sont invité-e-s à utiliser les ressources du jeu vidéo Minecraft pour réaliser une vidéo, en créant un scénario, un univers, des personnages. Ils-elles pourront à souhait créer ou utiliser un décor, intégrer des voix-off et des musiques*, insérer un générique, etc...

Exemple de courts-métrages réalisés en machinima : « Le cube à essai » sur YouTube

<https://www.youtube.com/c/LeCube%C3%A0Essai/videos>

* la musique ne doit pas être soumise au droit d'auteur. Les participants sont invités à trouver une musique libre de droit ou à composer leur propre musique. Site exemple de musique libre sous conditions : <https://audionautix.com/>

<https://incompetech.com/>

Article 2 : Aspects techniques

La vidéo envoyée devra être une captation du jeu Minecraft, qu'il sera possible de retravailler par un logiciel de montage vidéo, pour notamment couper des séquences, intégrer une musique, des voix ou un générique.

Voici une vidéo tuto qui explique une méthode d'enregistrement et les différentes étapes de création :

Npyoshi68 « Tuto comment créer un court-métrage Minecraft » sur Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=AQccXnlqWl4>

(mod blockbuster)

Le CLAP peut mettre à disposition des ressources techniques aux participant-e-s au concours : postes informatiques – logiciel de montage – enregistreur audio...

Le CLAP s'autorise à aider tous-tes les participant-e-s au concours dans leurs problèmes techniques rencontrés, en toute impartialité, s'ils-elles le demandent. Contact : leclap@mjc-cs-larochesurforon.fr
Format souhaité : mp4 – mov – avi. HD (1920 x 1080).

Le CLAP se chargera de convertir les vidéos si nécessaire et de les compiler pour une diffusion au cinéma.

Article 3 : Conditions de participation

Les vidéos pourront être l'œuvre d'une seule personne ou d'une équipe, quelque soit son nombre. La participation à ce concours est entièrement gratuite et implique que les auteur-e-s certifient avoir eux-mêmes réalisé leur vidéo sans le concours d'un tiers non mentionné et sans utilisation d'œuvres ou extraits d'œuvres préexistantes non mentionnées.

Le présent règlement devra être signé par l'ensemble des participant-e-s figurant au générique et pour les mineurs, de leurs parents ou représentants légaux, sans possibilité de réclamation quant aux résultats ni au retour des œuvres.

Le non respect du règlement par un-e participant-e entraînera la disqualification de l'équipe à laquelle il/elle appartient.

Article 4 - Dépôt des candidatures et des œuvres

Les candidats-tes ou tous les membres de l'équipe doivent envoyer :

- leur vidéo
- le présent règlement
- la fiche d'inscription au concours

ci-dessous remplis et signés avant le 28 novembre 2021 à minuit par mail à leclap@mic-cs-larocheurforon.fr

Ou déposer leur fichier vidéo sur clé usb ainsi que les documents remplis et signés directement à la MJC Centre Social, aux horaires d'ouverture.

Article 5 - Droits d'auteur

Les participant-e-s garantissent que leur vidéo est originale, inédite et qu'ils sont titulaires.

Les participant-e-s cèdent à titre non-exclusif, en France et à l'étranger à la MJC Centre Social, dans leur totalité et sans aucune réserve, l'ensemble des droits patrimoniaux qu'ils détiennent sur leur œuvre, pour toute la durée légale de la protection accordée aux auteurs/autrices et à leurs ayants droits.

Les droits cédés comprennent :

- le droit de diffuser l'œuvre dans le cadre du concours le samedi 11 décembre 2021 et dans le cadre d'avant-programmes dans la salle de cinéma Le Parc pour tout public;
- le droit de diffuser l'œuvre dans le cadre d'événements publics et privés organisés par le CLAP et la MJC Centre Social, tel que les portes ouvertes ou un festival de cinéma ;
- le droit de diffuser et partager l'œuvre ou les images issues de l'œuvre par les moyens de communication du CLAP et de la MJC Centre Social La Roche sur Foron : site internet – réseaux sociaux – plateforme Vimeo – publications papiers ;
- le droit de traduire tout ou partie de l'œuvre dans toute langue ;

Cette cession est accordée et maintenue même en cas de modification de la situation personnelle et professionnelle des lauréat.e.s.

Article 6 - Jury et sélection des lauréats

En fonction du nombre de vidéos reçues, le CLAP pourra réaliser une présélection des œuvres pour le concours, sur la base du respect des règles du concours et de l'originalité des créations.

Le CLAP se réserve le droit de refuser une vidéo, pour toute production qui serait jugée :

- attentatoire au respect de la dignité des personnes (propos discriminatoire, injurieux, ...),
- en contradiction avec les lois en vigueur,
- contraire aux valeurs de la République et/ou à l'ordre public.

Les lauréat-e-s, seront sélectionné-e-s par un jury composé de jeunes et de professionnels de l'audiovisuel et du cinéma. Le jury se prononcera en toute impartialité, sans avoir à motiver sa décision.

La liste définitive des membres du jury sera arrêtée avant la date limite de dépôt des œuvres et rendue publique sur notre site Internet.

Les lauréat-e-s seront sélectionné-e-s sur les critères suivants :

- L'adéquation avec le thème du concours
- L'originalité et la créativité de la vidéo
- La qualité technique et esthétique

Les candidat-e-s sont informé-e-s qu'il n'y aura pas de notification individuelle de rejet ni de justification apportée à la sélection effectuée par le jury. La liste des lauréat-e-s sera publiée sur notre site Internet, après la manifestation publique lors de laquelle seront annoncés les résultats du concours.

Les participant-e-s s'engagent à autoriser gracieusement le CLAP et la MJC Centre Social à reproduire et diffuser leurs images collectivement ou individuellement, ou les images les représentant, collectivement ou individuellement, directement ou indirectement, pour publications et communication publique (par tous moyens) et sur tout support pour permettre la promotion du concours.

Tout-e participant-e autorise, par avance, le CLAP et la MJC Centre Social à citer ses nom et prénom (ou pseudo) à des fins de communication sur le concours.

Article 7 - Prix

Plusieurs prix seront décernés le samedi 11 décembre 2021, après la délibération du jury :

- Grand prix : remporté par la meilleure création originale
- Prix du public : le public présent sera invité à voter pour leur vidéo préférée
- Meilleur espoir : récompense la vidéo pour son potentiel créatif

Les lots à gagner :

- Le grand prix du concours gagnera un stage au CLAP autour du jeu vidéo et la création en machinima d'une valeur de 75 euros.
- Le Prix du public et meilleur espoir : affiches de cinéma et d'autres surprises !

Les trois lauréat-e-s bénéficieront d'une diffusion en avant-programme au cinéma Le Parc de La Roche sur Foron.

D'autres lots à gagner seront annoncés avant le jour du concours.

Les lots gagnés ne sont échangeables, ni contre d'autres lots, ni contre leur prix ou valeur. Ces lots ne pourront être attribués à une autre personne ayant ou non participé au concours.

Article 8 - Confidentialité et utilisation des données personnelles

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; tout.e participant.e peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le/la concernant, en s'adressant à la MJC Centre Social, 287 avenue Jean Jaurès, 74800 la Roche sur Foron.

DATE :

SIGNATURE-S DU-DES AUTEUR-S

SIGNATURES DES PARENTS OU
REPRESENTANTS LEGAUX POUR LES
MINEURS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Concours vidéo Minecraft

Le formulaire doit être rempli et signé par tous les auteurs de la vidéo et les parents ou représentants légaux des mineurs. Il doit être déposé à la MJC Centre Social ou envoyé par mail à leclap@mjc-cs-larochesurforon.fr avant le 28/11/2021.

TITRE DE LA VIDEO

.....

NOM, PRENOM ET AGE DU OU DES AUTEURS

.....

.....

.....

.....

EMAIL DE CONTACT :

.....

.....

.....

SIGNATURE-S DU-DES AUTEURS

SIGNATURE DES PARENTS